

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 92-035

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 13 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

07 AVRIL 1992

DATE D'AFFICHAGE

07 AVRIL 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par MLe BARRAUD-DUCHERON
M. LACOTTE par M. BARON
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. BENOIT par M. TAP
M. BARRIERE par M. QUENTIN
M. MARCONI par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : M. COASSIN, Conseiller

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

VOTE : UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

9 Abstentions

Dans le cadre du Budget Primitif 1992, il est prévu de réaliser la Maison des Associations sur le site de l'ancienne école Pelletan.

Le coût d'objectif de l'opération est estimé à 3.000.000,00 de Francs TTC.

Les Services Techniques en collaboration avec le cabinet SASSEY ont élaboré un dossier de consultation d'entreprises sous forme d'Appel d'Offres Ouvert conformément aux articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

Le dossier est décomposé en 12 lots :

- 1 - V.R.D
- 2 - GROS OEUVRE
- 3 - MENUISERIES BOIS - FAUX PLAFONDS
- 4 - ALLIAGE LEGER
- 5 - CLOISONS SECHES
- 6 - REVETEMENTS DE SOLS
- 7 - MIROITERIE VITRAGE ISOLANT
- 8 - PEINTURES TENTURES
- 9 - ELECTRICITE - COURANT FAIBLE - GESTION DES ACCES
- 10 - INSTALLATION SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION
- 11 - ASCENSEUR
- 12 - MOBILIER

Il est demandé à l'Assemblée Municipale d'approuver le dossier d'Appel d'Offres tel que présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le dossier de consultation,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le dossier d'Appel d'Offres Ouvert pour l'aménagement de la Maison des Associations établi en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint

agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 312 Bis du Code des Marchés Publics.

- d'imputer la dépense sur le chapitre 909 30 article 232 23 du Budget.

Fait et délibéré les Jour, mois et ans
susdits

Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort

Pour le Maire,

le 29 Avril 1992

Le Maire Adjoint,

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général

H. LE GUEUT